

**Rapport de suivi des requêtes de citoyens
Conseil d'arrondissement du 6 juillet 2010 et 14 juillet 2010
déposé le 7 septembre 2010**

1) Monsieur John Burcombe

10-156281

CA du 14 juillet 2010

Demande si les normes «Energy Star» ont été privilégiées dans le projet de remplacement des fenêtres.

La conseillère Huguette Roy indique que l'on présume que ces normes ont été prises en considération puisque la commission scolaire a un engagement à cet effet.

Monsieur Stéphane Bernaquez indique que ces normes ne sont pas prévues par le règlement de zonage.

➤ Répondu sur place.

2) Monsieur Robert Lamb

10-148085

CA du 6 juillet 2010

Questionne la transparence du processus entourant le dossier inscrit en 40.17. Il indique n'avoir retrouvé aucune information sur le site internet et que les voisins auraient dû être informés plus tôt qu'une construction serait érigée rue Raudot à l'intersection Dumas de mêmes que des impacts sur l'ensoleillement des cours voisines. Sur la question du projet lui-même, il indique qu'il comprend que le projet est de plein droit mais que toutes les maisons du quartier ont leur entrée sur la rue Raudot et que celle-ci aura sa façade sur Dumas et il demande au conseil de reconsidérer cette décision. Il remercie les conseillers Fournier et Bélanger pour les explications et le temps accordé.

Le maire rappelle que la réglementation et le plan d'urbanisme sont clairs et que le projet en question est de plein droit. Il indique que l'on comprend qu'un projet sur un coin soulève des questionnements car les résidents se sont habitués à voir un terrain vacant. Quant à la question sur l'information aux voisins, le maire indique qu'une analyse sera faite pour voir comment l'information pourrait être transmise. Il rappelle tout le processus effectué par le CCU et que les commentaires seront pris en considération pour les projets à venir.

La conseillère Véronique Fournier précise que les plans soumis en vertu du PIIA ont été analysés par le CCU, que même si l'entrée est sur Dumas, le traitement en façade se fait aussi sur la rue Raudot même si la porte ne s'y retrouve pas.

Le conseiller Daniel Bélanger remercie le résident pour sa question. Il indique que suite à l'intervention du maire, il sera disponible pour participer à la réflexion car il croit qu'il manque peut être une étape dans le processus, surtout pour l'adoption de dossiers en vertu du PIIA. Il rappelle sa volonté et sa disponibilité pour voir s'il y a une solution à la question posée.

➤ Répondu sur place.

3) Monsieur Derek Robertson**10-148089****CA du 6 juillet 2010**

Félicite le conseil pour la diminution de la vitesse sur les rues de l'arrondissement. Concernant l'échangeur Turcot, il indique que des informations circulent concernant l'adoption prochaine du décret gouvernemental et demande si le conseil a obtenu des informations supplémentaires de la part du MTQ ou de la ville centre à ce sujet. Sur la question du train de banlieue vers l'ouest, il indique que deux projets sont à l'étude présentement, l'un d'eux desservant exclusivement l'aéroport de Dorval sans bénéfice pour les résidants du Sud-Ouest et rappelle les impacts des décisions qui seront prises sur la population. Il rappelle que le comité dont il fait partie n'est pas contre le projet de l'aéroport mais qu'il ne devrait pas être fait au détriment d'un projet qui serait utilisé par les résidants de la métropole.

Le maire remercie le résidant pour ses commentaires. Sur la question de la circulation, le maire rappelle que des mesures permanentes sont prévues au PTI, notamment des trottoirs en saillie et que plusieurs seront mises de l'avant au courant de l'été. Sur la question de l'échangeur Turcot, il indique qu'il n'y a aucune nouvelle de plus sinon que les mêmes exigences sont maintenues tant par l'arrondissement que la ville centre et que l'on se doit de garder le dossier vivant notamment par les différentes actions au courant de l'été. Sur la question du train de l'ouest, il indique qu'il a transmis un communiqué à titre de porte-parole de l'opposition officielle en indiquant que le maire de Montréal ou différentes instances auraient dû déposer des études car la population est laissée dans le flou par les différentes instances au dossier. Il rappelle que différentes rencontres sont prévues pour bien documenter le dossier car il est très complexe.

➤ Répondu sur place.

4) Monsieur John Burcombe**10-148093****CA du 6 juillet 2010**

Indique qu'il n'a pas retrouvé sur le site internet les présentations concernant les réfections de rues, notamment la carte avec les couleurs et les chantiers 2010 et qu'il aimerait avoir accès à ces documents. Il demande quelle est la politique pour l'entretien général des rues car il voit plusieurs nids de poule et s'il y a un entretien systématique. Il soulève une problématique avec une saillie sur la rue St-Ambroise près de la rue de Courcelle indiquant que lorsque les saillies sont bien indiquées, cela fait une grande différence. Il demande un suivi sur la question de la piste cyclable rue de Courcelle.

Le maire indique qu'une relance a été faite aux communications afin que toutes les informations concernant les réfections et les travaux sur rues, tant les travaux de l'arrondissement que des autres instances, se retrouvent sur le site internet. Sur la question du document présenté en séance, il indique qu'il ne voit pas de problématique à le rendre disponible. Il rappelle les mécanismes en place pour les réparations, l'entretien qui est fait en régie par les cols bleus et les travaux qui sont effectués dans le cadre du PTI. Sur la question de la piste cyclable, le maire indique que c'est une piste cyclable qui est souhaitée afin de relier la rue Maisonneuve au canal de Lachine et que les travaux se poursuivent au cours de l'été en collaboration avec la ville centre et que c'est ce que l'on voit aussi avec les trottoirs en saillie sur de Courcelle et Saint-Ambroise qui sont en lien avec la piste cyclable.

Monsieur Babak Herischi, directeur des Travaux publics donne des informations additionnelles sur les travaux en lien avec la piste cyclable et indique que des vérifications seront faites quant à la signalisation et la sécurité de l'endroit.

➤ La direction des Travaux publics a fait des vérifications et indique que les

travaux sont maintenant terminés. Quant à la politique pour l'entretien, un entretien systématique des rues est fait deux fois l'an et dès l'apparition de nids-de-poule, ils sont remplis. De plus, une liste des travaux de réfection de rues a été versée sur le site Internet. En ce qui concerne la piste cyclable, les travaux nécessaires seront effectués en début d'automne.

5) Madame Katherine Deroche

10-148098

CA du 6 juillet 2010

Elle commente en général l'état des parcs de l'arrondissement soulignant un manque d'entretien et de verdure. Elle soulève une problématique avec le parc Charles-Drew, notamment le manque d'entretien en général (tonte du gazon, poubelles, entretien des arbustes, excréments, etc.), que la peinture est écaillée sur les structures de jeux et que les jeux enlevés n'ont pas été remplacés. De plus, elle indique qu'il n'y a pas de clôture dans la portion du parc donnant sur la ruelle. Elle indique de plus qu'avec tous les travaux au métro Lionel-Groulx, le secteur serait plus invitant s'il y avait plus d'arbres.

Le maire remercie la résidante pour ses commentaires qui seront pris en considération et demande au directeur des Travaux publics de donner des éléments d'information concernant les questions soulevées sur la propreté.

Monsieur Babak Herischi indique que des vérifications seront faites et que l'on entrera en communication avec la résidante, que les commentaires seront pris en considération afin de voir ce qui pourrait être fait pour améliorer la situation. Il indique que les modules de jeux sont enlevés lorsqu'ils sont dangereux pour les enfants et que le remplacement se fait dans le cadre du PTI. Il rappelle que cette année, les sommes au PTI ont été réduites de 40% suite aux coupures de la ville centre ce qui explique aussi que les travaux ne sont pas affichés sur le site internet car la planification des travaux a dû être refaite. Il donne des informations additionnelles sur les réfections de parcs cette année dans le quartier. Il indique que monsieur Pierre Brochu, chef de division parcs entrera en contact avec elle après la rencontre.

- La direction des Travaux publics a communiqué avec la résidante pour l'aviser que divers travaux ont été effectués notamment les jeux qui ont été repeints, un entretien des arbustes a été fait et une couche de copeaux a été installée. De plus, un maintien de la propreté en général sera assuré.

6) Monsieur François Leblanc

10-148110

CA du 6 juillet 2010

En lien avec le commentaire en début de séance pour inciter les résidents à encourager les commerces locaux, il indique qu'il trouve déplorable qu'un restaurant ait dû fermer ses portes car le permis d'alcool lui a été refusé par la ville.

Le maire invite le propriétaire de l'établissement à contacter directement les services pour discuter de la question du permis rappelant que l'attribution des permis d'alcool ne relève pas de l'arrondissement.

Monsieur Stéphane Bernaquez, chef de division permis, invite le propriétaire à entrer en communication avec son service pour des informations additionnelles mais rappelle que la question des permis d'alcool n'est pas une compétence de la ville.

- Répondu sur place.

7) Monsieur Arnaud Bessière**10-148115****CA du 6 juillet 2010**

Indique qu'il est toujours en attente d'une réponse à une question transmise aux élus il y a trois semaines. Il demande comment Prével peut mettre en vente des unités de condo alors que le dossier n'a pas encore été approuvé par le conseil. Concernant le projet à l'ancienne Brasserie Dow, il indique que plusieurs plaintes ont été faites à la police concernant le bruit et les heures des travaux qui débutent tôt et sont en cours jusqu'à 23h30. Il demande si l'arrondissement a l'intention de modifier cette réglementation.

Le maire indique qu'il est étonné que le résidant n'ait pas obtenu de réponse à sa question puisque les élus ont demandé et reçu les réponses. Il précise qu'il n'y a pas eu de pré vente mais plutôt des significations d'intention d'achats et que la mise en vente aura lieu après l'adoption du dossier. En ce qui a trait au bruit qui dépasserait la réglementation, le maire invite monsieur Bernaquez a donner un complément d'information.

Monsieur Stéphane Bernaquez, chef de division permis et inspection, précise qu'il n'y a pas d'heure indiquée dans la réglementation mais que par courtoisie, on demande aux entrepreneurs de ne pas commencer les travaux avant 7h et généralement le tout entre dans l'ordre lorsqu'il y a des interventions en ce sens. Il indique qu'il y aurait lieu d'y avoir une réflexion sur la question.

- Répondu sur place pour la question de la vente des unités. Quant à la question du bruit, l'entrepreneur a été rencontré et a été sensibilisé au problème de bruit.

8) Monsieur Guy Geoffrion**10-148118****CA du 6 juillet 2010**

Souligne et félicite le dynamisme de l'arrondissement. Il indique qu'il appuie les propos de monsieur Dutch (séance du 4 mai 2010) concernant la problématique de circulation sur Duvernay. Il précise qu'il a contacté le commandant Savard en 2006 sur cette même question, que son commentaire a été transmis en bout de piste à l'arrondissement et que des plaques dynamiques ont été installées pendant la première semaine de la construction en 2007. Il suggère de modifier le sens de la circulation, comme cela a été fait sur la rue Lucien-L'allier. Il dépose une copie de la correspondance de 2006 sur le sujet.

Le maire indique que les commentaires seront pris en considération et que les services communiqueront avec lui.

- Un représentant des Travaux Publics a communiqué avec monsieur pour lui indiquer qu'un relevé de vitesse par plaques dynamiques sera effectué en septembre. De plus, le SPVM effectuera des opérations radar suite aux relevés. Une fois ces résultats en mains, on pourra étudier la demande de changement de sens de la rue.

9) Madame Claire Coelter**10-148120****CA du 6 juillet 2010**

Soulève la problématique de stationnement sur la rue Laporte et indique que la nouvelle phase de condos ne comporte pas assez de stationnements ce qui rendra la situation encore plus difficile.

La conseillère Véronique Fournier indique que le stationnement est une préoccupation pour

l'ensemble du quadrilatère mais que dans le cadre du projet Impérial, le nombre de cases de stationnement est conforme à la réglementation en vigueur et que dans cette phase, il y a le projet de construction de logements sociaux et communautaires et que souvent ce sont des bâtiments qui demandent moins d'espaces de stationnement car la clientèle utilise moins la voiture. Elle rappelle que pour ce projet comme pour les autres dans le quadrilatère, ils sont situés très près de deux stations de métro et que l'arrondissement favorise des mesures alternatives de transport telles le transport en commun, l'auto-partage et les modes de transport actif et que l'orientation est de favoriser le transport collectif et actif dans le cadre des projets de développement.

➤ Répondu sur place.

10) Madame Verma Veena

10-148135

CA du 6 juillet 2010

En lien avec le projet Imperial, elle soulève ses préoccupations quant à l'ensoleillement et la dévaluation des propriétés avoisinantes puisque la construction sera de six étages. Elle demande quelles préoccupations ont été prises en considération sur ces questions.

La conseillère Véronique Fournier indique que pour le bâtiment H, le projet actuel est une reconversion car depuis 3 ans le bâtiment est abandonné. Le promoteur souhaitait aller de l'avant avec un usage condo et commercial et que cela n'a pas fonctionné. Pour compléter le projet, ce bâtiment sera reconverti à l'image des autres pour retrouver ses caractéristiques originales. En terme de mise en valeur du patrimoine et du cadre bâti de l'arrondissement, elle précise que ce projet à une plus value si l'on regarde les autres transformations qui ont eu lieu. Elle rappelle que le projet a suivi toutes les étapes allant de la consultation publique suivant l'adoption du premier projet, consultation à laquelle plusieurs résidents ont participé, que les commentaires émis ont été discutés avec les différents intervenants (promoteurs, présidents de condos et des résidents du secteur) et que maintenant, nous en sommes à l'adoption finale du projet. Elle rappelle que le bâtiment H ne sera pas construit sur toute la même hauteur que le bâtiment actuel, que pour la rue Irène, cela se fait dans le cadre de la réglementation actuelle de 22m. Elle indique que pour des projets d'une telle ampleur, des études d'ensoleillement sont requises par l'arrondissement, donc ces éléments ont été pris en compte. Elle invite les intervenants à poursuivre le dialogue.

➤ Répondu sur place.

11) Monsieur Pierre Brun

10-148141

CA du 6 juillet 2010

Toujours en lien avec le projet Imperial, le résident demande des informations sur le processus qui suit les consultations publiques notamment à l'égard de la pétition qui a été déposée pour demander l'ouverture des registres dans ce dossier. Il demande des informations supplémentaires concernant les zones visées par le processus et le nombre de signatures requises.

Le maire indique que suivant l'adoption du dossier, il y aura ouverture du registre le 18 août et donne des informations complémentaires sur la journée de registre. Le maire indique que ce soir, le conseil va décider d'aller de l'avant et adopte le projet. Il précise que des avis publics seront publiés pour expliquer le processus.

La secrétaire d'arrondissement donne des informations additionnelles sur le processus et les considérations légales pour la tenue du registre, sur l'avis public qui sera publié. Elle indique que toutes les informations nécessaires pour la compréhension du processus sont inscrites dans l'avis qui sera publié le 15 juillet et invite les personnes intéressées à la contacter pour des informations additionnelles si nécessaire.

➤ Répondu sur place.

Dans le dossier du Lowney phase 8, il indique que peu des préoccupations exprimées ont été prises en considération et que c'est un dangereux précédent si l'arrondissement adopte le dossier ce soir. Il fait un rappel de la pétition déposée pour demander la tenue d'un registre et la renonciation des personnes habiles à voter déposée par le promoteur. Il indique que les points non réglés sont la hauteur des bâtiments qui est le double du plan d'urbanisme de 2004, le projet ne fait aucun rappel de l'héritage du site ni des matériaux de construction antérieurs, les logements sociaux qui sont hors site créant un ghetto dans le triangle Murray Ottawa et l'espace piétonnier sur William est inadéquat pour supporter les déplacements actifs. Il indique que des résidents ont déposé une pétition pour la tenue du registre. Il indique que l'avis a été publié dans le journal de Verdun, que le promoteur a déposé la demande de renonciation et que cela annule la pétition déposée. Il dépose deux autres pétitions au conseil qui indiquent que les résidents apportent leur soutien au Lowney phase 8 en autant que la hauteur de 20m ne soit pas dépassée et que l'arrondissement prenne le temps nécessaire pour étudier et bonifier le projet. Il demande le retrait temporaire de l'adoption du projet.

Le maire indique que des vérifications seront faites pour la publication dans le journal de Verdun car la transmission de l'information à la population est l'une des priorités du conseil et que la publication dans le secteur de Griffintown sera revue en tenant compte des problématiques soulevées.

La conseillère Véronique Fournier indique que suite à la consultation publique et aux diverses discussions, il y a d'autres étapes dont les approbations par le PIIA, notamment la volumétrie et le volet architectural qui seront revus en CCU. Elle rappelle que le CCU est une structure citoyenne découlant de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et qui permet une consultation avec les citoyens de nos quartiers et qui ont une expertise dans un domaine relié et que le conseil y croit beaucoup. Elle rappelle que suivant les consultations auxquelles ont participé plusieurs résidents du quartier, plusieurs modifications ont été apportées au projet actuel. Elle rappelle la stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables et que les décisions en ce sens dans ce projet ont été prises avec les différents acteurs (groupes sociaux, promoteur) et que la décision a été de privilégier un site à proximité et non directement sur le site compte tenu des difficultés et que cela s'appliquait dans un cas unique et qu'il n'y aurait pas de brèche dans la stratégie d'inclusion.

➤ Répondu sur place.

À titre de représentant de l'organisme Goodbye graffiti, donne des informations sur le programme de l'organisme et demande des informations additionnelles sur la réglementation applicable en matière d'enlèvement des graffiti.

Le maire invite le représentant à déposer la documentation concernant son organisme afin d'alimenter la réflexion des élus. Il indique qu'à l'automne, il y aura des travaux afin d'harmoniser la réglementation de la ville centre et des arrondissements. Il rappelle que la réglementation est versée sur le site internet.

➤ Répondu sur place.

Dans le dossier du Lowney 8, il indique que la démarche du promoteur n'est pas illégale mais qu'elle ne respecte pas l'esprit de la loi. Concernant la liberté d'expression, notamment en matière d'affichage et en lien avec le commentaire de madame Alexandroff à un conseil précédent, il indique qu'une nouvelle coalition s'est formée (coalition C.O.L.L.E.) et que la ville semble disposée à revoir la question de l'affichage. Il indique que récemment, il a lui-même été interpellé par un inspecteur pour une question d'affichage. Il demande si les élus qui siègent au conseil de ville entendent interpellier le conseil sur la question de l'affichage et encourager une modification de la réglementation. Il demande que les espaces publics d'affichage qui seraient donnés aux résidents soient en nombre suffisant. Concernant la nouvelle construction sur Grand Trunk, il indique qu'il semblerait qu'il y ait eu une démolition illégale à cet endroit et demande des précisions. Il demande si un rapport est disponible sur la démolition. Il indique que le constructeur obstrue la rue et la piste cyclable et que cette situation est dangereuse.

Le maire indique que les membres du conseil favorisent la liberté d'expression. Il indique que certains aspects seront étudiés dans le cadre du règlement sur la propreté et dans le cadre du PTI afin de voir comment certains aménagements seraient possibles et que les élus ont déjà débuté des réflexions sur la question. Concernant la démolition, il indique que la conseillère Fournier pourra commenter la question mais que l'obtention de documents doit se faire dans le cadre d'une demande d'accès. Il indique qu'il est préoccupé par la question de l'empiètement dans la piste cyclable et qu'un inspecteur devrait faire les vérifications d'usage.

La conseillère Véronique Fournier indique que la démolition n'est pas illégale mais plutôt que le bâtiment s'est effondré et qu'il y a eu un ordre de démolir car la situation était dangereuse pour la sécurité du public. Sur la question de l'affichage, elle indique que l'opposition officielle fait des représentations avec APLAS (Association des petits lieux d'arts et de spectacles) sur la problématique de l'affichage, qu'il y a des réflexions et des projets pilote, notamment dans le quartier des spectacles, et que c'est aussi l'un des enjeux qui a été soulevé à la commission sur le développement culturel au central et que les élus souhaitent aussi étudier localement.

Monsieur Stéphane Bernaquez, chef de division permis et inspections, indique qu'il n'y a pas de document diffusé concernant la démolition et donne des informations additionnelles sur le processus entourant un ordre de démolition.

➤ Répondu sur place.

Sur la question des travaux à l'intersection Grand Trunk et Island, elle indique qu'elle ne comprend pas qu'il n'y ait pas déjà eu une inspection car ce coin est très dangereux. Elle indique que les locataires commerciaux n'ont pas du tout entendu parler du plan de revitalisation commerciale. Elle indique que sur la question des transports actifs, il n'y a pas de support à vélos dans son secteur. Sur la question du point 10.09 (cité des bâtisseurs), elle donne des informations additionnelles sur le projet et l'installation des panneaux solaires et rappelle que ce projet se fait dans le cadre d'une entente de développement du Nordelec. Elle attire l'attention du conseil sur la difficulté de la mise en œuvre et du suivi des ententes de développement dans le cadre de ces projets et souligne la difficulté pour l'acquisition du terrain en question. Concernant le comité de suivi sur les terrains du CN, elle déplore que le comité ne soit pas encore en marche et demande si l'échéancier annoncé sera modifié.

Le maire indique que des vérifications seront faites concernant l'intersection Grand Trunk et Island. Sur la question de la revitalisation, il indique que deux organismes communautaires sont impliqués dans la démarche et qui sont les représentants du milieu communautaire et il invite la résidente à vérifier avec eux. Il rappelle l'exposition de photos et le parcours historique sur la rue du Centre auxquels plusieurs organismes étaient présents. Il indique que l'on travaille présentement au plan de revitalisation et qu'un comité est en place et qu'effectivement, il faudra que l'ensemble des gens puisse y être. Il rappelle que les élus et les services ont participé et que les élus n'ont jamais été autant sur le terrain que maintenant. Sur la question des vélos, il indique que les élus partagent la préoccupation et qu'à la hauteur des moyens, on veut améliorer la rue du Centre et que dernièrement, le nombre de poubelles a doublé sur cette artère. Sur le dossier de la Cité des bâtisseurs, il prend bonne note des commentaires émis et concernant la question du comité de suivi pour les terrains du CN, il indique que les élus déplorent la situation tout autant que les résidents mais que des problèmes juridiques et légaux restaient à régler entre les différents partenaires mais que monsieur Cimon travaille à organiser une rencontre en août et que la date de septembre qui était avancée n'était pas une date butoir légale mais plutôt un souhait. Il rappelle que les élus souhaitent aussi que les membres du comité puissent s'exprimer en amont du processus afin de bonifier le projet.

- Les Travaux publics ont rencontré l'entrepreneur et celui-ci a indiqué avoir acheté le matériel requis pour une signalisation plus sécuritaire notamment au niveau de la piste cyclable. Il a été convenu que sur Grand-Trunk, de conserver et déplacer vers l'est, la piste cyclable tout en conservant, dans la mesure du possible, le stationnement sur le côté est. Une surveillance plus accrue du secteur sera assurée par l'arrondissement.
- Quant à la question de la revitalisation, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a communiqué avec la citoyenne afin de lui fournir les explications sur la question de la participation des groupes communautaires au comité de revitalisation.

16) Madame Catherine Gauvin

10-148191

CA du 6 juillet 2010

À titre de vice-présidente de la CJS ados action (coopérative jeunesse de services), elle rappelle que les quatre CJS sont de retour et donne des informations additionnelles sur les services offerts

Le maire invite les résidents à encourager les jeunes à utiliser les services offerts et rappelle que les élus tenteront de participer aux événements qui se poursuivent cette semaine.

Le conseiller Daniel Bélanger indique qu'il a assisté hier à l'inauguration et qu'il y a vu une belle gang prête à travailler et à vivre une vie de groupe. Il indique que la coopérative n'est pas qu'un travail mais que c'est aussi un milieu de vie où l'on apprend à se connaître et à vivre autrement qu'à l'école et à faire plein d'expérience, comme celle de ce soir. Il remercie les jeunes présents pour leur participation au conseil de ce soir.

La conseillère Véronique Fournier indique que les coopératives sont aussi soutenues par différents partenaires de l'arrondissement tels le CLSC, le carrefour jeunesse emploi, les différentes maisons des jeunes, que cette initiative permet d'encourager les jeunes et qu'elle est reconnue dans le milieu. Elle rappelle que son premier emploi dans le Sud-Ouest était avec la coopérative jeunesse de Saint-Henri et souhaite que les services offerts pourront profiter à la communauté.

- Répondu sur place.

Demande des informations sur les modifications au projet Lowney et comment celui-ci a été bonifié. Il questionne le fait que le promoteur puisse faire des propositions d'achat et si des assurances lui ont été faites que son projet serait adopté. Il rappelle certaines préoccupations qui avaient été soulevées notamment concernant les logements abordables, la place aux familles, la volumétrie et les balcons.

Le maire indique que la question de la pré-vente sera tirée au clair avec le promoteur. Il tient à indiquer qu'aucune entente n'a jamais été faite avec aucun promoteur concernant des approbations préalables et que cela ne se fera jamais. Il rappelle que le conseil souhaite un processus d'écoute et de transparence ce qui permet aux citoyens de bonifier les projets présentés. Il rappelle qu'en plus des logements sociaux et abordables, qui n'est pas une obligation mais que l'arrondissement exige, le promoteur a cédé gratuitement les terrains à la Ville.

La conseillère Véronique Fournier rappelle le processus de consultation entourant le projet et que les éléments bonifiés sont notamment l'implantation sur la rue William qui doit favoriser la plantation de végétaux, les balcons en façade ne doivent pas accentuer l'é étroitesse des rues du secteur, le promoteur devra effectuer une gestion efficace des matières résiduelles pour éviter l'encombrement du domaine public, rappelant que cet enjeu devra maintenant faire partie des réflexions en amont des projets. Sur la question de la densité, la conseillère Véronique Fournier indique que différentes réflexions et orientations ont été prises, que différents aménagements du domaine public en recul sur la rue Ann permettront le verdissement et mentionne que certaines contraintes avec lesquelles il faut composer font aussi la beauté de notre arrondissement.

➤ Répondu sur place.

À titre de résident de la rue Laporte, il questionne le nombre de stationnements autorisés par rapport au nombre de logements et comment l'arrondissement peut faire une modification d'une telle ampleur à un projet déjà autorisé. Il demande pourquoi planifier faire un référendum en plein été alors que la démarche pourrait être reportée à une date plus propice. Il demande comment la réduction des aires de stationnement peut correspondre à des normes de zonage et qu'est-ce qu'il advient de la ruelle qui sépare les propriétés du côté est de la rue Laporte. Il demande qu'une analyse de la circulation et des stationnements disponibles dans le quartier soit faite avant d'autoriser une réduction de stationnement d'une telle ampleur. Il indique qu'il trouve que c'est un bon projet mais qu'il manque d'espace de stationnement.

La conseillère Véronique Fournier indique que la ruelle Laporte restera rappelant que le projet n'empiète pas sur cette zone là. Sur la question du transport et du stationnement, il y a des études et des réflexions qui se font à l'arrondissement. Elle rappelle la modification au sens de la circulation sur la rue Bourget et les vignettes de stationnement pour que l'ensemble des résidents du secteur ait des places de stationnement sur rue et que nos rues ne servent pas de stationnement incitatif pour les gens de l'extérieur au détriment des résidents. Sur la question du nombre de stationnement, elle indique que c'est la réglementation qui est en vigueur et qui est appliquée partout dans l'arrondissement.

Monsieur Stéphane Bernaquez, chef de division permis et inspections, rappelle les normes de stationnement selon la superficie des logements et qu'il n'y a pas de dérogation aux normes dans le projet Imperial.

La conseillère Véronique Fournier rappelle que les modifications au projet initial ont lieu suite à des

changements, notamment en ce qui a trait au centre sportif, et rappelle les procédures pour les modifications mais que les grands paramètres et la vision d'ensemble du projet demeurent les mêmes. Elle rappelle que l'accès au stationnement souterrain se fera par la rue Irène.

Le maire rappelle qu'après l'adoption du dossier ce soir, il y a un délai de 45 jours prévus par la loi pour la tenue du registre et que c'est pourquoi le registre se tiendra le 43^e jour.

- Répondu sur place.

19) Madame Christine Tétreault

10-116447

CA du 1er juin 2010

Explique qu'une problématique perdure depuis trois ans avec le spa et la douche de son voisin qui s'écoulent sur son terrain et qui endommagent sa propriété. Elle rappelle avoir contacté le 311 à plusieurs reprises sur la question et qu'elle subit aussi du harcèlement de la part de son voisin.

Le maire indique que des vérifications seront effectuées et que l'on communiquera avec elle afin de l'aider à régler la situation.

- La Direction de l'aménagement urbain a effectué une inspection des lieux et un suivi a été fait auprès de la requérante.

20) Monsieur Richard Houle

10-116450

CA du 1er juin 2010

Représent l'école Honoré-Mercier qui a mis sur pied un programme de football pour contrer le décrochage scolaire. Il demande s'il serait possible d'avoir de l'éclairage dans le parc Drake pour que l'équipe puisse en faire son lieu principal pour les pratiques et les parties.

Le maire indique que l'arrondissement connaît le programme et qu'il est question que la ville centre puisse rapatrier des lampadaires et qu'ils soient réinstallés dans un autre parc.

Monsieur Sandy Hébert, directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social indique qu'il y a des discussions en cours pour que des tours d'éclairage soient réinstallées au parc de la Vérendrye.

- La direction des Travaux publics effectuera des vérifications sur l'état des lampadaires du Parc Angrignon et s'ils sont en bon état, ils seront relocalisés au parc La Vérendrye (rue Drake).

21) Monsieur Jocelyn Rochette

10-116461

CA du 1er juin 2010

En lien avec le dossier du Lowney 8, il indique que plusieurs résidants lui ont fait part de la peur d'avoir une saturation du marché et qu'ils souhaitent une certaine mixité dans le secteur (familles, personnes âgées, etc.) et qu'ils sont insécurisés par la pétition qui circule car ils ne voudraient pas que le projet manque de bonification. Il rappelle que les résidants ne sont pas contre le projet mais qu'ils souhaitent que celui-ci soit bonifié. Il demande des informations sur la démolition dans le projet de l'ETS rappelant que l'un des édifices est patrimonial et qu'il est situé à côté du Lowney. Il indique que les résidants ne sont pas contre le développement du secteur mais qu'ils souhaitent être consultés en amont des projets rappelant que plusieurs intéressés ont contacté Devimco et Prével pour travailler à l'élaboration des projets. Il soulève aussi une problématique lors des journées de cueillette des déchets et du recyclage car les bacs bloquent la circulation.

Le maire rappelle que les élus sont là pour écouter les préoccupations des citoyens et faire en sorte que les projets soient bonifiés avec les constructeurs et les services. Il indique que la direction des Travaux publics fera des vérifications quant à la problématique de recyclage et des déchets.

La conseillère Véronique Fournier rappelle que le projet Lowney a plusieurs phases et que le PIIA permettra de continuer la bonification du projet et que la question de la planification du secteur a été abordée lors des consultations publiques car cela fait partie des objectifs du plan d'urbanisme et que c'est le souhait des élus de compléter la démarche de planification détaillée. Elle donne des informations supplémentaires sur l'ancienne Brasserie Dow

- La direction des Travaux publics fera les vérifications d'usage concernant la problématique de recyclage et des déchets. Une rencontre a été prévue à laquelle participent le promoteur et les directeurs de l'Aménagement urbain et des Travaux publics afin de trouver une solution à court terme. De plus, le CCU aura un regard attentif à la problématique lors de l'étude des projets de développement en cours et à venir.